LYCEE ALBERT SCHWEITZER

11 allée Valère Lefèbvre

93342 LE RAINCY CEDEX

Tél : 01 41 53 11 50

Fax : 01 43 02 60 03

ce.0930830x@ac-creteil.fr

lyceeschweitzer.fr

N° UAI : 0930830x

Taxe d'apprentissage 2025

Les entreprises peuvent verser le solde de la taxe d'apprentissage, jusqu'à 13%, à l'école de leur choix à condition qu'elle y soit éligible.

Le Lycée Albert Schweitzer est habilité à percevoir cette part du fait de ses formations technologiques initiales : Baccalauréats STMG, BTS Banque et Commerce International.

Comment verser la taxe d'apprentissage au lycée Albert Schweitzer ?

Sur la plateforme SOLTéA	Désormais, le solde de la taxe d'apprentissage est collecté par l'URSSAF et la MSA. C'est sur la plateforme **SOLTéA** que vous pourrez indiquer l'école bénéficiaire du solde de la taxe d'apprentissage : **https://www.soltea.education.gouv.fr/** Il suffit donc de désigner le lycée Albert Schweitzer directement sur la plateforme ou auprès de votre expert-comptable !
Personne à contacter pour plus d'informations :	Monsieur Loustau : Agent comptable du lycée Albert Schweitzer 01 41 53 12 92 - int.0930830x@ac-creteil.fr

Nous verser la taxe d'apprentissage, c'est soutenir directement nos formations et contribuer à mieux armer nos élèves et étudiants pour leur poursuite d'études et leur future vie professionnelle.

Avec eux, nous vous exprimons notre profonde gratitude !